DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE

MAIRIE DE ST GENIES BELLEVUE

ARRETE N° DIV-2026-14
DELEGATION DE FONCTION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX
Clément CERLES

Le Maire de la commune de SAINT-GENIES BELLEVUE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18 qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

Vu la délibération 2026-06 du conseil municipal en date du 28 mars 2026, fixant à cinq le nombre des adjoints au maire ;

Vu la délibération 2026-07 du conseil municipal en date du 28 mars 2026, d'élection des adjoints au maire ;

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Monsieur Clément CERLES conseiller municipal les attributions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter de la validation par le contrôle de légalité du présent arrêté, Monsieur Clément CERLES conseiller municipal, est délégué pour intervenir dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de la transition écologique.

Il exercera les fonctions suivantes :

- Elaboration et suivi d'une stratégie de développement du territoire en lien avec les autres élus délégués, les services communaux et les partenaires extérieurs.

ARTICLE 2 : Monsieur Clément CERLES, conseiller municipal délégué, assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence.

ARTICLE 3 : Monsieur Clément CERLES, conseiller municipal délégué, ne pourra effectuer aucune dépense sans l'aval et la signature du maire.

ARTICLE 4 : La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Saint-Geniès Bellevue, le 05 mai 2026

Le maire
Charles de LASSUS SAINT-GENIES

MAIRIE de ST-GENIES BELLEVUE
31180

